

Expressions

Numéro 56 - juin 2012 - 1 euro

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



LE BONHEUR PAR LES LUTTES

Francfort 2012 : manifestation contre les plans d'austerité

Maintenant c'est le changement ?

Changer de président est une chose
imposer une autre politique au marché,
à la finance et au Medef en est une autre.

Des mesures d'urgence à gagner par nos luttes

Pour vivre décemment, augmentation
substantielle du SMIC, des minima
sociaux, des allocations-chômage
et des pensions de retraite

Suppression immédiate des dérem-
boursements de médicaments, ticket
modérateur et forfait hospitalier

Annulation des contre-réformes
sur les retraites

Suspension des plans de licenciement,
droit de véto dans les C.E.

Arrêt des suppressions d'emploi
dans la fonction publique

Plan de renforcement et de dévelop-
pement des services publics

Mise en place d'une fiscalité juste
et redistributive

Dénonciation des traités
européens qui organisent le pillage
des populations

Annulation des lois anti-grève

Union
syndicale
Solidaires
www.solidaires.org

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Changer.

Le départ de Nicolas Sarkozy et de cette droite signifie la fin des outrances xénophobes et ultra-libérales. Mais nous savons que le changement de majorité présidentielle, voire législative, ne marquera pas la rupture pourtant nécessaire avec l'organisation actuelle de la société, du système économique.

Dans l'éditorial du précédent numéro, à deux mois des échéances électorales, nous rappelions le positionnement de l'Union syndicale Solidaires : autonomie syndicale, nécessité de transformation sociale, pérennité de l'affrontement entre classes sociales. La manifestation nationale du 24 mars fut un exemple concret de cette pratique syndicale; mais elle n'en n'est qu'un élément, parmi d'autres : recherche de l'unité syndicale, prise d'initiatives des équipes syndicales à la base, soutien aux luttes, parole rendue aux salarié-es... forment le corps de notre activité.

Pour autant, patronat, banquiers et autres profiteurs ne manquent pas d'hurler déjà au scandale... parce qu'une petite partie des cadeaux extravagants qui leur furent faits ces dernières années est remise en cause. Ils et elles savent pertinemment que leurs privilèges ne sont pas abolis, loin de là. Leur tactique consiste à mettre la pression, pour exiger une austérité plus forte pour le plus grand nombre et maintenir ainsi leurs profits.

Ce n'est qu'un nouvel épisode de la lutte qui oppose des classes sociales aux intérêts opposés. Il prépare le terrain à de nouvelles mesures antisociales que vont tenter d'imposer le Fonds Monétaire International, la Banque Centrale Européenne, toutes les institutions au service des plus riches.

Le gouvernement Hollande n'envisage pas de rompre avec ces institutions, et en cela il fera en définitive leur jeu. Ce ne sera là une découverte pour personne. Bien peu se faisait d'illusions sur ce point. Mais nous ne saurions nous contenter d'une position passive et spectatrice, du genre « on savait que les élections n'amèneraient pas de changement fondamental ». Analyser ce qui a changé, en apprécier la portée et les limites, pointer le refus des ruptures nécessaires, dénoncer les complaisances avec le système inégalitaire toujours en place... et à partir de là construire le rapport de forces nécessaire pour peser sur ce qui se passe réellement, voilà les priorités des équipes Solidaires.

Elles rejoignent celles de collectifs militants d'autres organisations syndicales. Prenons les moyens de rassembler et d'unifier tous les syndicalistes qui veulent que ça change, vraiment, maintenant. Nous ne partons pas de rien, des expériences diverses existent : participation commune à divers collectifs, revues de débats, appel pour construire une grève générale lors des mouvements de 2010, appels de syndicalistes avant les élections présidentielles, etc. Donnons maintenant un débouché social, donc politique, à toutes ces initiatives !

Notre Union syndicale a un rôle majeur à jouer : contrairement aux autres organisations syndicales, cette volonté d'une dynamique unitaire pour créer un mouvement social puissant est une orientation que nous portons tant localement que nationalement. Elle doit s'accompagner d'initiatives concrètes, là aussi à tous les niveaux.

« Le changement » ce ne sera pas « maintenant » si nous n'agissons pas ! Soyons à l'offensive : mettons à jour nos cahiers revendicatifs en impliquant le

maximum de salarié-es, organisons des actions qui permettent de gagner localement, unifions les revendications pour mieux les défendre nationalement... Recréons un espoir collectif, redonnons des perspectives communes aux salarié-es, aux chômeurs/ses, aux retraité-es, aux jeunes !

Nous avons des propositions, nous avons un outil collectif pour favoriser leur mise en œuvre, mais tout cela demeure inconnu d'une grande partie de la population. Il est indispensable que chaque section syndicale, chaque syndicat, chaque fédération, participe à notre développement interprofessionnel : ce n'est pas une question de principe, c'est une urgence !

Soit nous décidons de nous lamenter après chaque élection sur le score de l'Extrême-Droite et sur la banalisation de ses dangereuses idées, soit nous prenons les moyens de ré-intervenir dans les milieux populaires pour y amener un discours et des pratiques propres à notre classe sociale, donc à l'opposé des dérives fascistes. Concrètement, cela veut dire que nous nous organisons pour assurer régulièrement des diffusions des tracts Solidaires dans les lieux publics, être présents dans les quartiers au travers des permanences et en intervenant sur les sujets locaux (transports, services publics, logement, commerces, etc.).

Nous ne manquons pas de travail pour que la transformation sociale advienne ! Chaque syndiqué-e compte, c'est grâce à nos 100 000 adhérent-es que nous pouvons prétendre contribuer à ces changements fondamentaux... **Plus nous serons nombreux/ses, plus nous aurons les moyens de concrétiser !**

Protéger la protection sociale !

Jamais la protection sociale n'a été aussi affaiblie que pendant les cinq années de l'ère Sarkozy. Au moment où une nouvelle orientation politique vient d'être choisie par les urnes, Solidaires tient à rappeler quelques notions et à réaffirmer ses exigences dans ce domaine.

I - Qu'est ce que la protection sociale ?

Des mécanismes de prévoyance collective permettent aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux ». La protection sociale repose sur ces mécanismes : des prestations sociales versées directement aux ménages (pensions de retraites ou remboursements de soins de santé...); des prestations de services sociaux qui désignent l'accès aux soins des services fournis à prix réduits ou à titre gratuit (crèches, hôpitaux...).

Les prestations sociales répondent à trois logiques :

Une logique d'assurance sociale qui a pour objectif de prémunir contre un risque de perte de revenus (chômage, maladie, accident du travail, vieillesse). Les prestations sociales sont financées par des cotisations sur les salaires (patronales et salariales) et sont donc réservées à ceux/celles qui cotisent. Ces cotisations sont un élément du salaire.

Une logique d'assurance qui a pour objectif d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté. La prestation assure un revenu minimum versé sous condition de ressources. Il ne s'agit pas de cotisations préalables (RSA, Allocation adulte handicapé...).

Une logique de protection universelle qui a pour but de couvrir certaines catégories de dépenses pour tous les individus. Ces prestations sont accordées sans conditions de cotisations ni de ressources et sont les mêmes pour tous (prestations familiales...).

Six catégories de prestations sont liées aux risques : la vieillesse - survie (retraite et dépendance), la santé (maladie, invalidité, accident du travail et maladies professionnelles et CMU), la maternité- famille : indemnités journalières de maternité, allocations familiales aides à la garde d'enfant, l'emploi : indemnisation du chômage aide à la réadaptation et réinsertion professionnelle, préretraites, le logement : différentes aides versées aux ménages pour faire face aux dépenses de logements (APL...) et l'exclusion sociale : RSA.

Les deux tiers de ces prestations sont financés par la sécurité sociale.

II - La sécurité sociale c'est quoi ?

Instituée le 4 octobre 1945, elle vise « à garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ».

Quatre branches principales composent aujourd'hui la « sécu » : la maladie (CPAM, CNAM, CARSAT), la famille (CNAF, CAF), le recouvrement (URSSAF et Agence centrale des organismes de sécurité sociale), la vieillesse (CNAV et CARSAT). La loi du 30 juin 2004 a instauré la création d'une caisse nationale solidarité autonomie.

Le financement de la sécurité sociale repose essentiellement sur les cotisations sociales. Deux types de cotisations sociales assises sur les salaires : les cotisations patronales et les cotisations salariales. Ainsi, votre salaire est la somme de votre revenu et de ces cotisations qui sont prélevés par destination pour alimenter directement les caisses de la sécurité sociale. Cela signifie ainsi qu'à chaque fois qu'une exonération de cotisations sociales est proposée à l'entreprise, c'est une partie de votre revenu qui vous échappe car il ne va ni dans les caisses de la sécu ni dans votre poche !

Depuis les années 1970 on assiste à une politique d'exonération des cotisations accordées aux employeurs dans le but de diminuer le coût du travail. Depuis 1994 toute nouvelle exonération doit être compensée intégralement par l'Etat (l'impôt). En réalité chaque année, sur une trentaine de milliards d'exonérations, entre 2 et 3 milliards ne sont effectivement pas compensés.

Ainsi, de plus en plus, on assiste à un transfert du financement par l'impôt. La CSG taxe aujourd'hui les revenus à hauteur de 7,5% du salaire brut.

Cette cotisation proportionnelle taxe aussi d'autres sources de revenus tels les revenus du patrimoine, les produits de placements, les revenus de jeux... S'ajoutent à cela les taxes sur les alcools, sur les contrats d'assurance automobile et sur le chiffre d'affaire des grossistes pharmaceutiques... Globalement toutefois, les cotisations sociales représentent les 2/3 du financement de la sécurité sociale.

" Il faut que cela change ! "

Des services et emplois publics, pour une société solidaire !

III - Un ordre de grandeur :

En 2012, les prélèvements obligatoires répartis entre les outils de la fiscalité (impôts) et les cotisations sociales représentent : 44,5% du PIB (Produit intérieur brut) de la France. Les cotisations seules représentent : 24% de ce PIB.

Deux sources principales : Les cotisations sociales (patronales et salariales) représentent : 281 milliards d'euros ; La CSG représente : 76,2 milliards d'euros.

Ces chiffres nous donnent la mesure des véritables enjeux en matière de protection sociale.

IV - Les années Sarkozy : la dégringolade

En 2004 la réforme de l'assurance maladie était considérée comme une étape décisive pour la sauvegarde et le renforcement de la protection sociale. Elle était présentée comme une nécessité pour retrouver l'équilibre des comptes de l'assurance maladie. En réalité l'organisation du système de santé n'a pas été transformée dans le bon sens

En matière de retraites, après les lois Balladur de 1993, les lois Fillon de 2003 et 2010, chacun-e aura pu faire ses comptes et constater que le seul vocabulaire qui vient à l'esprit est : RÉGRESSION.

Solidaires a déjà maintes fois dénoncé ces reculs. La réforme de l'Hôpital dite

et, aujourd'hui, se soigner, coûte bien plus cher et les inégalités se creusent.

Le cerise sur le gâteau : la TVA dite sociale, qui consiste à faire basculer une partie des cotisations sociales patronales vers la TVA, impôt d'Etat payé par tout un chacun de la manière la plus injuste qui soit puisque le taux est le même quel que soit votre revenu.

Ainsi l'ensemble de ces mesures liées à un affaiblissement certain du pouvoir d'achat pousse un nombre conséquent de citoyen-nes à se priver de soins (dentaires, ophtalmologie etc...). En 2008 il est prouvé que 15,4% de la population adulte s'était privée de soins pour des raisons financières (source IRDES).

La situation se dégrade de façon alarmante aujourd'hui chez les jeunes. Les déserts médicaux sont une catastrophe pour certaines pathologies. La loi Bachelot n'a en aucune façon remédié à cette situation bien au contraire. Gynécologue, généraliste, ophtalmologiste sont parfois absents d'un certain nombre de territoires et les seuls qui restent usent et abusent des dépassements d'honoraires. En 2011 sur 22,5 milliards d'honoraires remboursables, 2,7 milliards concernaient des dépassements d'honoraires. Ce montant a doublé depuis 25 ans !

En matière de retraites, après les lois Balladur de 1993, les lois Fillon de 2003 et 2010, chacun-e aura pu faire ses comptes et constater que le seul vocabulaire qui vient à l'esprit est : RÉGRESSION.

Solidaires a déjà maintes fois dénoncé ces reculs. La réforme de l'Hôpital dite

Loi Bachelot ou loi HPST, est un exemple de l'ineptie néolibérale dans le domaine de la santé. Cette loi sous couvert de rationalité à pour objectif principal d'organiser la mainmise des multinationales de l'assurance, de la pharmacie, de la santé industrielle dans toute l'organisation sanitaire. L'hôpital public est la cible visée par cette loi, la principale victime de ce processus : le malade ! Il faut que cela change !

V - Que doit faire Solidaires, que devons nous exiger ?

Solidaires considère qu'il est nécessaire de préciser quelles sont nos exigences immédiates à porter dans la période en terme d'amélioration de la protection sociale. Tout ne sera pas fait forcément dans les mois qui viennent mais certains points peuvent être symboliquement réglés rapidement. De même il conviendra pour Solidaires de poursuivre ses analyses dans ce domaine afin de mieux porter les revendications des femmes et des hommes qui nous font confiance.

Le calendrier politique laisse entendre qu'un certain nombre de mesures seront

prises dans les mois qui viennent. Mais à la lecture de celui-ci, hormis un débat sur les retraites et la concrétisation de la possibilité de partir à 60 ans au taux plein si l'on a travaillé depuis 18 ans et cotisé 41 années, rien à l'horizon du point de vue de la politique de santé.

Il nous revient donc, dans le cadre des discussions qui devraient s'engager et sans doute aussi par notre capacité à construire un rapport de forces, de porter nos revendications.

Enfin plus généralement, Solidaires considère qu'il faut renforcer l'assurance maladie obligatoire. Seule une couverture maladie universelle est en mesure de réduire les inégalités et peut offrir à toutes et tous une prise en charge identique des besoins de santé dont le financement serait fonction de tous les revenus de chacun et non en fonction de ses risques. Nous pensons qu'une prise en charge intégrale des dépenses de santé réduirait de fait le reste à charge qui pénalise les foyers les plus modestes.

Pour empêcher que le système de protection sociale ne bascule inexorablement vers le secteur marchand, Solidaires doit mettre en débat une réflexion pour refonder un système qui garantisse à chacune et chacun un égal accès à la santé financée par une large solidarité (cotisations sur tous les revenus pour les assurés et assiette plus large que les salaires pour les entreprises). Désormais ce vaste sujet doit pouvoir faire l'objet, au sein de chacune de nos structures, d'un débat de fond.

Quelques chiffres :

Le forfait hospitalier créé en 1983 valait 3€. Il est aujourd'hui de 16€.

Depuis 2005, 1€ est laissé à la charge des assurés sur les consultations et actes de biologie.

8€ restent à charge pour les actes médicaux supérieurs à 91€.

Depuis le 1er janvier 2008, les franchises médicales ont été mises en place : 0,50€ par boîte de médicament et par acte paramédical et 2€ par transport sanitaire.

Chaque année désormais connaît sa vague de remboursement de très nombreux médicaments.

Dans de nombreux secteurs médicaux le dépassement d'honoraires est la règle.

La CSG n'a eu de cesse d'augmenter ces dernières années, l'assiette de taxation est passée de 95% des revenus à 97% puis à 98,25% en 2012.

Cette année la taxe sur les mutuelles complémentaires oblige celles-ci à augmenter leurs cotisations.

Que peut-on exiger immédiatement ?

En matière de santé, la suppression des remboursements de médicaments qui ont une véritable portée thérapeutique, la fin des tickets modérateurs, la suppression des forfaits hospitaliers... Plus largement nous réclamons l'abrogation de la loi HPST et demandons l'ouverture de vraies négociations sur l'organisation générale de notre système de soins en faisant en sorte que le citoyen soit au cœur de cette réflexion. Dans le même temps pour pallier aux déserts médicaux, Solidaires milite pour la création de centre de soins animés par des médecins conventionnés permettant l'accès aux soins du plus grand nombre sans être pénalisé par un éloignement

géographique. Nous revendiquons également une politique de l'emploi dans les hôpitaux publics qui permette d'assurer la continuité des soins.

En matière de retraites, au delà de notre revendication d'abrogation des lois Balladur et Fillon, nous exigeons la suppression immédiate de la décote. Il s'agit pour celles et ceux qui n'ont pu faire de carrières complètes d'une véritable « double peine ». Nous demandons à participer à la réflexion générale sur le thème de la préservation de notre système de retraites par répartition en insistant sur les solutions à porter en terme de financements. Lorsque nous disons qu'il

est possible d'avoir le taux plein pour une durée de cotisation de 37,5 années c'est que nous avons les données nécessaires pour le démontrer. Sur ce point, Solidaires a déjà beaucoup écrit et vous pouvez utilement vous référer à nos analyses en parcourant le site www.solidaires.org

En matière de perte d'autonomie, nous voulons que ce sujet, ouvert et aussitôt enterré par le gouvernement précédent, revienne rapidement tant il concerne un nombre croissant de nos concitoyen-nes. Solidaires poursuit ses réflexions pour proposer un système de financement essentiellement assuré par la sécurité sociale.

NON à l'accord compétitivité/emploi NON À LA LOI DU PROFIT !



Les négociations entamées en mars dernier, sous la pression de N. Sarkozy, entre le Medef et les principales organisations syndicales, sur l'accord compétitivité/emploi, rebaptisé « accord de sauvegarde de l'activité et de l'emploi », sont en réalité la possibilité de nouvelles attaques du patronat pour capter toujours plus les richesses produites par les salarié-es au nom de la loi du profit. La reprise des négociations prévue le 16 mai a été reportée à une date indéterminée et le sujet devrait être sur la table de la « conférence nationale pour la croissance et l'emploi » programmée en juillet par le gouvernement Hollande.

Un new deal antisocial

Le Medef, à l'instar de ce qui se passe dans les autres pays européens, engage une épreuve de force contre le monde du travail pour aller encore plus loin dans l'insécurité sociale généralisée. Une fraction du monde patronal, dont 49% des DRH selon une étude de leur association nationale, serait défavorable à ce type d'accord, jugé porteur potentiellement de conflits sociaux. Quelles que soient les options affichées, l'objectif commun à l'ensemble du patronat reste : toujours plus de profit et toujours plus d'austérité.

Ce nouveau chantage patronal vise à détruire les garanties collectives en matière de durée du travail, de rémunération, en imposant entreprise par entreprise des régressions sociales majeures, au nom de la compétitivité présente ou à venir. Renvoyés aux rapports de force aléatoires entreprise par entreprise, les salarié-es qui refuseraient toute modification de leur contrat de travail se verraient licenciés sans droits et sans recours. Ce serait un renforcement considérable, après des années de dégradation du droit du travail, de la liberté totale de licencier, sans que cela ne coûte un euro au patronat, tout en l'affranchissant de toutes les obligations sociales. Les quelques contraintes liées aux licenciements économiques voleraient en éclat, les salarié-es seraient obligé-es de travailler plus en

gagnant moins, sans aucune garantie de maintien de l'emploi... Tel est le marché de dupes que veut nous faire avaler le Medef !

L'explosion des ruptures conventionnelles, et la loi Warsmann du 22 mars 2012 (art.L.3122-6 Code du travail) ouvrant la possibilité d'une modulation des horaires de travail du salarié sans son accord préalable, avaient déjà libéralisé davantage les licenciements et sapé encore plus la garantie du contrat de travail. Le projet d'accord compétitivité/emploi compléterait cette offensive antisociale.

Ces accords d'entreprises devraient recueillir l'aval des syndicats représentant 50% des salarié-es. Si des organisations syndicales acceptaient de telles régressions sociales et laissaient le patronat imposer son diktat, ce serait une trahison inacceptable. Et ce n'est pas les quelques modifications à la marge, proposées par certains syndicats, sur la limitation des dividendes versés pendant la durée hypothétique de deux ans de ces accords, qui peuvent faire oublier l'objectif patronal de destruction du droit du travail

Reprendre l'offensive contre le chantage patronal

La précarité sociale ne se négocie pas, elle se combat. Contrairement à ce qui est annoncé, ce type d'accord ne serait pas à durée limitée, c'est le cheval de Troie d'une déréglementation définitive.

Les aléas de la conjoncture économique, y compris dans un contexte de crise, n'ont pas à être payés par les salarié-es. C'est le patronat comme entité collective, en mutualisant ses moyens, qui doit être redevable du droit à l'emploi et de l'augmentation des salaires pour tous et toutes, ceux des PME comme des grands groupes. Les richesses sont produites par les salarié-es, tout ce qu'ils ont ils nous l'ont volé !

Les politiques libérales nous mènent tout droit à la récession. Les contre-vérités assénées sur le soi-disant « coût » excessif du travail ou la trop grande « rigidité » du marché du travail n'ont qu'un seul but, celui d'infliger des reculs sociaux majeurs afin d'augmenter les taux de marge des entreprises et les dividendes des actionnaires. La destruction massive d'emplois, les licenciements, vont demeurer leurs seules variables d'ajustement et conduire à la récession par l'assèchement de la demande de consommation et des cotisations alimentant les comptes sociaux.

Il faut imposer une autre logique, passant notamment par :

- Le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur qui donnent la priorité aux lois collectives les plus favorables aux salarié-es ;
- Un autre partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits;
- Une nouvelle réduction du temps de travail avec embauches correspondantes ;
- Le droit de veto dans les CE, l'extension de l'obligation de création de CE aux entreprises de moins de 50 salarié-es;
- Un statut du salarié - applicable à tous et toutes et financé par un fonds patronal mutualisé - pour garantir le maintien du salaire entre deux emplois
- et les formations de reconversion; Une Europe sociale fondée sur une harmonisation par le haut des droits sociaux...

infos solidaires

Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es

Au dernier trimestre 2012, les salarié-es des « Très Petites Entreprises » voteront ; contrairement, à ce qui se passent ailleurs, ce ne sera pas pour élire des délégué-es ; il s'agira d'un vote (électronique) sur sigle : ils et elles choisiront entre Solidaires, CGT, CFTD, etc. Plus problématique encore, cette élection ne leur ouvre aucun droit ! C'est d'ailleurs un sujet sur lequel Solidaires interpelle le nouveau gouvernement.

Ce scrutin est organisé uniquement pour répondre aux obligations découlant de la loi de 2008 sur la représentativité. A compter de 2013, seules les organisations syndicales ayant recueillies plus de 8% des voix au sein d'une branche seront « représentatives » à ce niveau. Il en est de même pour la représentativité interprofessionnelle. Ceci se fait par agrégation des résultats des élections professionnelles... qui n'existent pas pour les entreprises de moins de 11 salarié-es. D'où cette élection spécifique.

Environ 4 millions de personnes sont concerné-es ; elles travaillent dans des secteurs où le syndicalisme est peu présent. Les Solidaires locaux vont diffuser régulièrement les tracts interprofessionnels dans les centres commerciaux, les zones d'activité, etc. C'est indispensable mais insuffisant. Chaque adhérent-e Solidaires connaît un-e proche, un-e ami-e, un-e voisin-e, qui travaille dans une entreprise de moins de 11 salarié-es. Nous vous adresserons quelques exemplaires d'un tract qui pourra être ainsi donné, diffusé dans les boîtes aux lettres, etc.



Travailleurs/euses saisonnier-es

Cet été, pour la première fois, nous organiserons une campagne en direction des travailleurs/ses saisonnier-es. Ceci concerne notamment les moniteurs/trices des centres de vacances, dans la suite du travail entamé sur leur droit à des conditions de travail et une rémunération correctes. Mais bien d'autres secteurs connaissent ce travail saisonnier ! Nous sommes là au cœur de plusieurs de nos priorités : précarité, jeunesse, immigration... Du matériel est mis à disposition des équipes Solidaires, une tournée nationale sera organisée avec les Solidaires locaux volontaires.

Réunion nationale

« Audit citoyen de la dette publique »

Après plusieurs mois d'existence et d'initiatives, les collectifs locaux se réunissent le 23 juin à Paris, à la Bourse du travail, rue Charlot, afin de faire le bilan de leurs activités et dégager des perspectives. La crise européenne, dont celle des dettes souveraines, perdure et s'aggrave. Ce contexte implique de redoubler d'effort, avec les autres forces européennes engagées dans la même démarche, pour favoriser la convergence des luttes et des réponses alternatives aux politiques libérales d'austérité.

Expressions solidaires

Journal édité par
l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Villette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier Du Bonjour
Photo de Une : Sara Sun Hee Schuh

Abrogation de la loi sur le Harcèlement sexuel

INTOLÉRABLE !

4 questions à :

Nelly Martin

Porte-parole de la Marche mondiale des femmes

Pourquoi la loi sur le harcèlement sexuel a-t-elle été déclarée non conforme par le Conseil constitutionnel ?

Dès le vote de la loi en 1992, les associations féministes avaient dit qu'elle était mal ficelée et qu'elle poserait problème dans son application. De plus, la réforme de la Constitution en 2008, en ouvrant la possibilité pour un justiciable de déposer une Question prioritaire de constitutionnalité (QPC), avait aggravé le risque d'abrogation si une personne poursuivie ou condamnée pour harcèlement sexuel décidait de le faire. C'est ce qu'à finalement obtenu Gérard Ducray, secrétaire d'État, ancien ministre, élu municipal, avocat, condamné pour harcèlement sexuel à l'encontre de trois femmes en mars 2011.

Il faut dire aussi que le Conseil constitutionnel pouvait décider d'abroger la loi en donnant un délai d'entrée en vigueur de six mois, ce qui aurait évité le vide juridique actuel et permis l'adoption d'une nouvelle loi. On se demande encore les raisons profondes de cette décision... Peut-être que là aussi un peu de parité dans cette institution ne ferait pas de mal !

Le problème c'est que cette loi définissait le harcèlement sexuel comme "les agissements d'un employeur ou d'un supérieur hiérarchique qui, abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, aura exercé des pressions sur un-e salarié-e afin d'obtenir des faveurs de nature sexuelle...". Or, dans de nombreux cas, les manifestations du harcèlement sexuel - attouchements, paroles et injures sexistes, usage de la pornographie... - ne visent pas à obtenir des relations sexuelles mais relèvent d'un comportement sexiste avec pour



but d'humilier la personne harcelée.

Une définition trop floue qui a permis de classer sans suite des affaires, voire de déqualifier des actes d'agressions sexuelles en harcèlement.

Quelles sont les conséquences d'une telle décision ?

La première des conséquences, c'est que toutes les procédures en cours ont été annulées et que les victimes ont été abandonnées par la justice après un parcours souvent long, douloureux et coûteux - arrêts de maladie, soins médicaux, perte d'emploi... - pour arriver à faire reconnaître leurs droits à passer en justice. Il n'y a plus de loi, c'est le vide et les victimes doivent attendre qu'une autre loi passe.

C'est aussi un grave message d'impunité adressé aux harceleurs.

Quelle a été la mobilisation ?

Elle a été forte et sans délai, parce que nous nous y attendions et parce que cette décision a été très majoritairement jugée scandaleuse. Trois associations féministes, la Marche mondiale des Femmes, Femmes Solidaires et l'AVFT (Associa-

tion européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail) l'ont prise en charge, très vite rejointes par de nombreuses associations, des organisations syndicales, des partis politiques.

Dès le 4 mai, nous avons lancé une pétition/communiqué que nous continuons à faire signer avec succès.

Le 5 mai, un rassemblement de protestation a réuni dans l'urgence près de 300 personnes place Colette à Paris. Sur place, et sans l'avoir prévu, sous le coup de la colère et de l'enthousiasme militant, nous avons décidé d'aller jusqu'au commissariat du quartier pour porter plainte contre le Conseil constitutionnel pour « trouble à l'ordre public et mise en danger délibérée des victimes de harcèlement sexuel ». Une première !

Dans la foulée, d'autres plaintes ont été et seront déposées, individuellement ou au nom d'une association, d'une organisation, tout est possible.

Que faire maintenant ?

Nous exigeons qu'une nouvelle loi pénale, solide et conforme aux droits des victimes, soit votée le plus vite possible... Mais pas trop vite, parce que nous voulons qu'elle soit inattaquable !

Nous voulons qu'elle soit ainsi libellée : « Constitue un harcèlement sexuel tout propos, acte ou comportement non désiré, verbal ou non verbal, à connotation

sexuelle, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte aux droits et à la dignité d'une personne ou de créer un environnement intimidant, hostile, humiliant ou offensant. Le harcèlement sexuel est puni de trois d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ».

Pour ce qui concerne le volet syndical, nous voulons - pour faite vite - que soit harmonisé le Code du Travail qui contient toujours la définition abrogée, que soit rajouter la possibilité de constitution de parties civiles des syndicats

C'est ce que nous avons défendu lorsque nous avons rencontré le 21 mai Najat Vallaud Belkacem, ministre des Droits des femmes et Christiane Taubira, Garde des Sceaux, une rencontre historique pour le mouvement féministe et à la hauteur des enjeux. Elles ont semblé en accord avec nos propositions, mais cela ne doit pas être un frein à la mobilisation, au contraire.

Ainsi, nous proposons de continuer à signer la pétition et à déposer plainte. Nous proposons aussi que partout soient interpellé-es les candidat-es aux législatives afin qu'ils-elles soutiennent la proposition de loi de l'AVFT et s'engagent à la voter s'ils-elles sont élus.

La vigilance est de mise, la mobilisation obligatoire !

Pour signer la pétition

les individuelles :

<http://www.change.org/petitions/immédiatement-une-nouvelle-loi-rétablissant-le-délit-de-harcèlement-sexuel>

les associations, organisations... :
marchfem@rezisti.org

Le site de l'AVFT :
<http://www.avft.fr>

Le site de la Marche mondiale des Femmes :
<http://www.mmf-france.fr>